

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales (liste indicative d'informations à fournir)

## 1. Intitulé du projet et état d'avancement

| Procédure concernée<br>(ex pour les PLU : élaboration, révision, DP ou DUP...) | Type de document<br>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale) | Territoire concerné  |
|--|--|----------------------|
| Elaboration  | Carte communale  | Saint Champ Chatonod |

| En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi |  |
|---|--|
| Date de débat du PADD                                       |  |
| Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet    |  |

## 2. Identification de la personne publique responsable

|  |   |
|--|---|
| Personne publique responsable<br>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme) | M. Paul Gamberini, maire de la commune de Saint Champ |
| Courriel   | mairie.st.champ@wanadoo.fr                            |

## 3. Caractéristiques principales de la procédure

| 3.1. Caractéristiques générales du territoire                                  |                       |
|--|-----------------------|
| Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)                                  | Saint Champ Chatonod  |
| Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de la population) | 162 habitants en 2015 |
| Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique       |                       |
| Superficie du territoire   | 5,14 km <sup>2</sup>  |

### 3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? *Annexe : la délibération engageant la procédure*

- L'élaboration de carte communale permettra :
- d'être compatible avec les objectifs du SCoT du Bugey
  - localiser les secteurs constructibles dans les lieux stratégiques
  - diversifier l'offre des logements

- Préserver les zones agricoles existantes et notamment les parcelles viticoles
- Préserver les zones à forts enjeux environnementaux (zones humides, ZNIEFF de type 1) comme la Montagne de la Chamoise
- Préserver les cônes visuels et paysagers
- Encourager les modes de transports en commun
- Valoriser la zone de loisirs près du lac de Barterand

### **3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?**

*Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU*

Les objectifs de la carte communale sont définis pour la période 2018-2030.

La création d'une vingtaine de logement est prévue dont 14 en extension et 5 en réinvestissement. Le réinvestissement représente une superficie de 4880 m<sup>2</sup> et l'extension 1 hectare.

Le SCoT préconise pour Saint Champ, une répartition de la production de logement de 23% en réinvestissement et 77% en extension. Ces objectifs sont respectés car la proportion prévue est de 32% en réinvestissement et 68% en extension.

### **3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?**

*Annexes :*

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Le territoire est actuellement régi par le RNU

**3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser**

Le projet sera soumis à l'avis de la CDPENAF et autorisation du SCoT

Une demande d'actualisation des parcelles AOC sera adressée à l'INAO en concertation avec le Syndicat des Vins du Bugey qui a été associé à la demande.

**3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...**

|   |   |
|---|---|
| - les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?  | non   |
| - les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : <u>Léman, Bourget, Annecy</u> ) ?   | non   |
| - une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?  | non   |
| - un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ? | Le SCoT du Bugey, élaboré selon les dispositions de la loi Grenelle 2 |
| - un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?   | SDAGE Rhône Méditerranée  |

**3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Le territoire est régi au RNU

**4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

**4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain**

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

0,56 ha ont été consommés en extension ces 10 dernières années alors que le projet de la carte communale prévoit une consommation foncière de 1ha pour 10 ans, ce qui représente 68% de la production de logement. Une augmentation de la consommation foncière est prévue, respectueuse des objectifs du SCoT.

| 4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain  |   |
|---|---|
| Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?   |   |
| Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?  | La commune était jusqu'à maintenant soumise au RNU, peu de droit à construire n'était offert à la commune.  |
| Sur quelles perspectives de développement ( <i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i> ) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?   | <p>Les objectifs sont définis sur la période s'étalant de 2018 à 2030.</p> <p>Ils visent à la création d'une vingtaine de logement dont 14 en extension, 5 en réinvestissement (au sien de la trame urbaine en dents creuse, en rénovation ou sortie de vacance). Ces objectifs permettront à Saint Champ d'atteindre une population de 190 habitants environ en 2030, ce qui représente une surface consommée d'environ 1ha à destination d'habitat. Cette surface correspond à des prairies dont une partie est utilisée pour de l'élevage bovin.</p> <p>Le taux de croissance annuel s'élève à 1% par an durant cette période.</p>   |
| <b>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :</b>   |   |
| Quelle est approximativement la superficie consommée ?  |   |
| Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant ( <i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i> ) ont été préalablement examinées ? | <p>Près d'un tiers de la surface de développement est considérée comme du réinvestissement au projet de la carte communale. Près d'un quart des logements à créer sera issu du renouvellement de bâti ou de comblement de dents creuses.</p> <p>Un nombre total de 4 dents creuses à été retenu comme potentiel de densification. Entre 1 et 2 logements prévus seront issus d'une réhabilitation de bâti.</p> <p>Ainsi 5 à 6 logements sont prévus au sein du tissu urbain existant, ce qui représente environ 27% du potentiel.</p>   |
| Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation ( <i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i> ).  | <p>Les choix d'urbanisation ont été établis au regard des contraintes imposées à la commune (caractéristiques physiques, zones humides, exploitation agricole, capacité des réseaux, etc.). Le secteur identifié se situe en continuité du bourg. Son aménagement permettra de répondre aux besoins en termes d'assainissement que connaît ce secteur.</p> <p>De plus, la commune souhaite créer une nouvelle voirie afin de faciliter l'accessibilité du site et éviter la circulation au sein du chef-lieu où les déplacements sont parfois difficile au regard de l'étroitesse des rues.</p> <p>Ce secteur n'est concerné par aucun enjeux environnementaux. L'élevage sera toujours possible sur les terres adjacentes.</p> |

| 4.2. Milieux naturels et biodiversité   |     |     |  |
|---|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :  | Oui | Non | Si oui, lequel(les) ?<br><br><b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?</b>  |
| <u>Zone Natura 2000 ?</u>   |     | X   |  |
| <u>Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?</u>  |     | X   |  |
| <u>Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?</u>   |     | X   |  |
| <u>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?</u>  | X   |     | Trois ZNIEFF de type I sont présentes sur le territoire communal, il s'agit : du marais de Chatonod, du lac de Barterand et du marais de St Champ et de la falaise de Musin.   |
| <u>Arrêté préfectoral de protection de biotope ?</u>  | X   |     | Un APPB est présent sur les secteurs de falaises en limite communale au sud-est avec Cressin-Rochefort sur la montagne de la Chamoise et au sud-ouest en limite avec Magnieu sur la falaise de Musin. Ces deux secteurs sont relativement éloignés du village et des possibilités de développement.  |
| <u>Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?</u>   | X   |     | Un corridor de forêt d'importance locale a été identifié sur le territoire communal par le SCoT du Bugey, s'étendant de Parves et Nattages au sud à Virieu-le-Grand au nord.   |
| <u>Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?</u> | X   |     | Les zones humides présentes sur le territoire de St Champ sont considérées comme des réservoirs de biodiversité à dominante humides par le SCoT du Bugey. Ces réservoirs de biodiversité s'inscrivent dans la trame bleue du SCoT.<br><br>Les autres périmètres environnementaux présent sur le territoire communal (ZNIEFF, APPB) sont également identifiés comme réservoirs de biodiversité au SRCE et au SCoT.<br><br>Saint Champ fait également partie du sous-bassin versant du Sérán dont un contrat de rivière a été décliné pour le cours d'eau. |

| 4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti  |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :   | Oui | Non | Si oui, lequel(les) ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ? |
| Éléments majeurs du patrimoine bâti ( <u>monuments historiques</u> et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, <u>zone de présomption de prescription archéologique...</u> ) ? |     | X   |  |
| <u>Site classé</u> ou projet de site classé ?  |     | X   |  |
| <u>Site inscrit</u> ou projet de site inscrit ?  |     | X   |  |
| Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ( <u>ZPPAUP</u> ) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?  |     | X   |  |
| Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?   |     | X   |  |
| <u>Directive de protection et de mise en valeur des paysages</u> ?   |     | X   |  |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?   |     | X   |  |

| 4.4. Ressource en eau  |     |     |   |
|--|-----|-----|---|
| <b>Captages</b> : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :   | Oui | Non | Si oui, précisez lequel(les) ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ? |
| Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? |     | X   |   |
| <b>Captages</b> : :  | Oui | Non | Si oui, précisez lequel(les) ?  |

#### 4.4. Ressource en eau

|   |     |     |   |
|---|-----|-----|---|
|   |     |     | Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?   |
| Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) <u>des 500 captages prioritaires Grenelle 2</u> ?  |     | X   |   |
| De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?  |     | X   |   |
| <b>Usages :</b>   | Oui | Non | Si oui, précisez  |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?  | X   |     | Les ressources en eau sont suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs.<br>Seul le site de Volvo connaît des problèmes en termes de qualité de l'eau, ceci est l'une des raisons pour laquelle aucun développement n'est identifié dans le projet de la carte communale.  |
| Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?  |     | X   |   |
| Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?  |     | X   |   |
| Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ? | X   |     | Des travaux ont été réalisés sur le hameau de Chatonod afin de répondre aux besoins de ces habitants. De plus, des travaux sont en cours pour le traitement des rejets de la stabulation présente dans le hameau, qui s'évacuent dans le marais de Chatonod.<br><br>Sur la partie nord-ouest du village de Saint Champ, des problèmes de gestion des eaux pluviales et eaux usées sont rencontrés. La commune souhaite ainsi engager des travaux de séparation des réseaux dans le cadre du projet de développement du chef-lieu. |

#### 4.5. Sols et sous-sol, déchets

|  |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) : | Oui | Non | Si oui, lequel(le)s ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?   |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués ( <u>base de données BASOL</u> ) ?                                    | X   |     | Un site BASOL est recensé sur la commune, il s'agit d'une ancienne entreprise de stockage de pneumatique qui avait brûlé en 1999. Aujourd'hui, le site a été évacué des dépôts de pneus. |

| 4.5. Sols et sous-sol, déchets   |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) : | Oui | Non | Si oui, lequel(le)s ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ? |
| Anciens sites industriels et activités de services ( <i>base de données BASIAS</i> ) ?                                 | x   |     | Une ancienne concession minière de shiste bitumé était présente sur la commune.<br>Toutefois son activité a cessé depuis 1969.       |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?  |     | x   |  |
| Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?   |     | x   |  |

| 4.6. Risques et nuisances  |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :                             | Oui | Non | Si oui, lequel(le)s ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?                                     |
| Risques ou aléas naturels ( <i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i> ), industriels, technologiques, miniers connus ? | x   |     | Le secteur où se situe les bâtiments occupés par Volvo est concerné par un risque d'inondation par remontée de nappe.<br>Aucun projet de développement n'est prévu sur ce secteur. |
| Plans de prévention des risques ( <i>naturels, technologiques, miniers</i> ) approuvés ou en cours d'élaboration ?                                 |     | x   |  |
| Nuisances connues ( <i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> ) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?                |     | x   |  |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?                                    |     | x   |  |

| 4.7. Air, énergie, climat  |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) : | Oui | Non | Si oui, lequel(le)s ?<br>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ? |
| <u>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</u>  |     | X   |  |
| Enjeux spécifiques relevés par le <u>schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</u>                 |     | X   |  |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?  |     | X   |  |

### 5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

### 6. Annexes (*rappel*)

|  |  |                          |
|--|--|--------------------------|
| Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale  | Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU | <input type="checkbox"/> |
|  | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur   | <input type="checkbox"/> |
|  | Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration   | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU | Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint   | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous  | La délibération prescrivant la procédure   | <input type="checkbox"/> |